

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Ville de Hyères Les Palmiers - Zone industrielle de St Martin
Création d'un barreau entre le giratoire St Martin et la rue Philémon Laugier

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Toulon Provence Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Hubert FALCO, Président de la métropole

RCS / SIRET

2	4	8	3	0	0	5	4	3	0	0	2	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6 - Infrastructure routière a) Construction de routes classées dans le domaine public routier...des établissements publics de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne "évaluation environnementale"	Création d'une nouvelle route à 2 voies d'une longueur de 210 m appelée à intégrer le domaine public de la métropole TPM.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- * le terrassement du terrain naturel pour la création de la voie nouvelle avec ses trottoirs et sa voie douce adjacente et des réseaux afférents ;
 - * la réalisation de la structure de la chaussée,
 - * la réalisation des réseaux d'assainissement des eaux pluviales et usées, d'éclairage public et de télécommunication ;
 - * la réalisation d'un bassin de rétention des eaux de pluie issues du bassin versant amont au projet, d'un volume de 3 100 m³ ;
 - * la réalisation d'un bassin écrêteur des eaux de ruissellement sur la voirie créée, d'un volume de 300m³;
- Le projet intègre les différents raccordements avec les projets immobiliers à venir de part et d'autre de la voie.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet concernent essentiellement la desserte de l'extension de la zone industrielle St Martin. Ils intègrent également l'amélioration de la desserte générale de cette zone, la lutte contre les inondations de la zone (notamment au niveau du rond-point St Martin) et le développement des modes de déplacement doux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux estimée à environ 9 mois, le projet concerne essentiellement des travaux classiques de voirie avec des terrassements, de la mise en oeuvre de matériaux pour le corps de chaussée et les réseaux ainsi que la réalisation de la couche de surface de la voirie. Le bassin écrêteur du versant amont sera réalisé au moyen de blocs modulaires enterrés qui seront couverts par un parking public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet constitue à la fois une desserte de la nouvelle zone créée et une nouvelle desserte possible pour le reste de la zone existante.

La prise en compte des déplacements en mode doux et en transports en commun permettront d'améliorer la circulation globale de la zone.

Les 2 bassins de rétention seront régulièrement entretenus par les services de l'antenne métropolitaine de la ville de Hyères.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet dans sa globalité, voirie et constructions immobilières portées par un promoteur privé est soumis à un dossier Loi sur l'eau qui sera établi en commun par les deux maîtres d'ouvrage, la métropole et le promoteur.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La voirie créée constitue un rectangle de 210 m de long sur 14 m de large soit 2 940 m ² incluant 2 voies de 3,5 m, 2 trottoirs de 1,5 m, une voie douce bidirectionnelle de 3 m, un alignement d'arbre en quinconce tous les 10 m. Le bassin de rétention amont aura un volume de 3 100 m ³ sur une emprise de 1 083 m ² . Le bassin aval aura une capacité de 300 m ³ .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rond Point St Martin, route
départementale 276 - 83 400 Hyères

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 43° 6' 47" 40 Lat. 6° 6' 45" 40

Point d'arrivée :

Long. 43° 6' 41" 06 Lat. 6° 6' 31" 04

Communes traversées :

Hyères

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Hyères est concerné par 40 ZNIEFF (terrestres, Marines et géologiques) mais aucune n'est impactée par le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 3 km du périmètre de l'arrêté de protection du Biotope .FR3800855, Mataffe - Hauts De Hyères (3,5 ha) donc sans impact sur celui-ci.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement projeté, inscrit au PLU de la ville de Hyères (modification n°3) respecte les critères de la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre du parc national de Port Cros se situe à 25 km du projet et n'est donc pas impacté.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le présent projet est hors du périmètre du PEB de la ville de Hyères.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe en bordure mais au dehors du périmètre du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation lié à la présence du Roubaud, du Gapeau et de ses principaux affluents sur la Commune de Hyères rendu opposable par arrêté préfectoral du 30 mai 2016.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impacte pas le périmètre de protection des ouvrages de captage d'eau potable du Père Éternel et du Golf-Hôtel (arrêté préfectoral 15/11/1982) car trop éloigné .
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est à 1,3 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,5 km du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « La plaine et le massif des Maures » ; à 3,1 km du site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation « Rade d'hyères » et Zone de Protection Spéciale « Iles d'Hères » et à 3,9 km du site Natura 2000 Zone de Protection Spéciale « Salins d'Hyères et des Pesquiers »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé de la ville le plus proche est à 3,8 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site actuel sert de bassin d'infiltration naturelle ; son imperméabilisation au titre du présent projet sera compensée par un bassin de 300 m3 à l'aval du projet. Un bassin écrêteur placé en amont du projet canaliserà les eaux du bassin versant amont qui de fait ne s'infiltrera plus sur le site avec un faible impact sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront nécessaires pour la structure et le revêtement de la chaussée. Aucune ressource naturelle du sol ou du sous sol ne sera utilisée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le PLU de la commune dont l'évaluation environnementale effectuée lors de son élaboration a jugé FAIBLE la sensibilité environnementale globale du secteur St Martin.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de l'éloignement du projet par rapport aux sites NATURA 2000 évoqués ci-avant, le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur ces sites.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par sa nature même, le projet va engendrer un trafic nouveau et déplacer une partie du trafic existant. Cette évolution n'est pas de nature à créer des nuisances significatives
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'évolution du trafic évoquée ci-dessus va générer une nuisance sonore nouvelle mais non significative.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La voirie nouvelle sera équipée d'un éclairage public dont le flux lumineux sera totalement orienté vers le sol afin de réduire au maximum la pollution lumineuse.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées et écrêtées dans un bassin en aval du projet en cas de pluie importante. Elles seront ensuite raccordées au réseau pluvial existant.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone accueille actuellement un point de stockage pour une pépinière située ailleurs sur la commune. Ce stockage sera déplacé. Le reste de l'emprise n'est pas utilisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de création de la voirie s'inscrit dans un projet plus global d'extension de la zone existante. Cette extension, prévue au PLU fait l'objet d'une demande d'examen cas par cas spécifique, en cours d'instruction et les deux projets seront intégrés au même dossier établi au titre de la loi sur l'eau.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet n'a que peu d'impact sur l'environnement mais ceux-ci seront réduits au maximum au travers des mesures suivantes :

- * une partie des accotements de la voie sera perméable ;
- * l'éclairage public sera choisi pour minimiser la pollution lumineuse ;
- * la prise en compte des modes de déplacements doux et en transport en commun pour favoriser leur utilisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet reste de faible envergure avec un impact très limité sur un espace naturel peu qualitatif dans son état actuel. De ce fait il semble devoir être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Toulon

le,

23 Novembre 2021

Signature

